

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **25 FEV. 2019**

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de secrétaire de documentation du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure et au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de secrétaire de documentation du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2018 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de secrétaire de documentation du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Sophie MARMOIS, chargée d'études documentaires principale, cheffe de service du récolement, direction de la recherche et des collections, musée du Louvre, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de secrétaire de documentation du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Jean-Pierre COMMUN, chargé d'études documentaires, chargé des opérations de communication nationale (rendez-vous aux jardins, nuit des musées, journées européennes du patrimoine), responsable du centre d'information et de documentation, direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Madame Coralie DUSSERRE, secrétaire de documentation de classe supérieure, adjointe au responsable du service des collections documentaires, département du patrimoine et des collections, cité de la céramique Sèvres et Limoges ;
- Monsieur Stéphane RODRIGUEZ-SPOLTI, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle, responsable scientifique de fonds d'archives, pôle travaux publics, transport, mines et carrières, département environnement, aménagement du territoire, agriculture, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Jean-Pierre COMMUN, chargé d'études documentaires, chargé des opérations de communication nationale (rendez-vous aux jardins, nuit des musées, journées européennes du patrimoine), responsable du centre d'information et de documentation, direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 25 FEV. 2019

Le ministre de la culture,
Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

